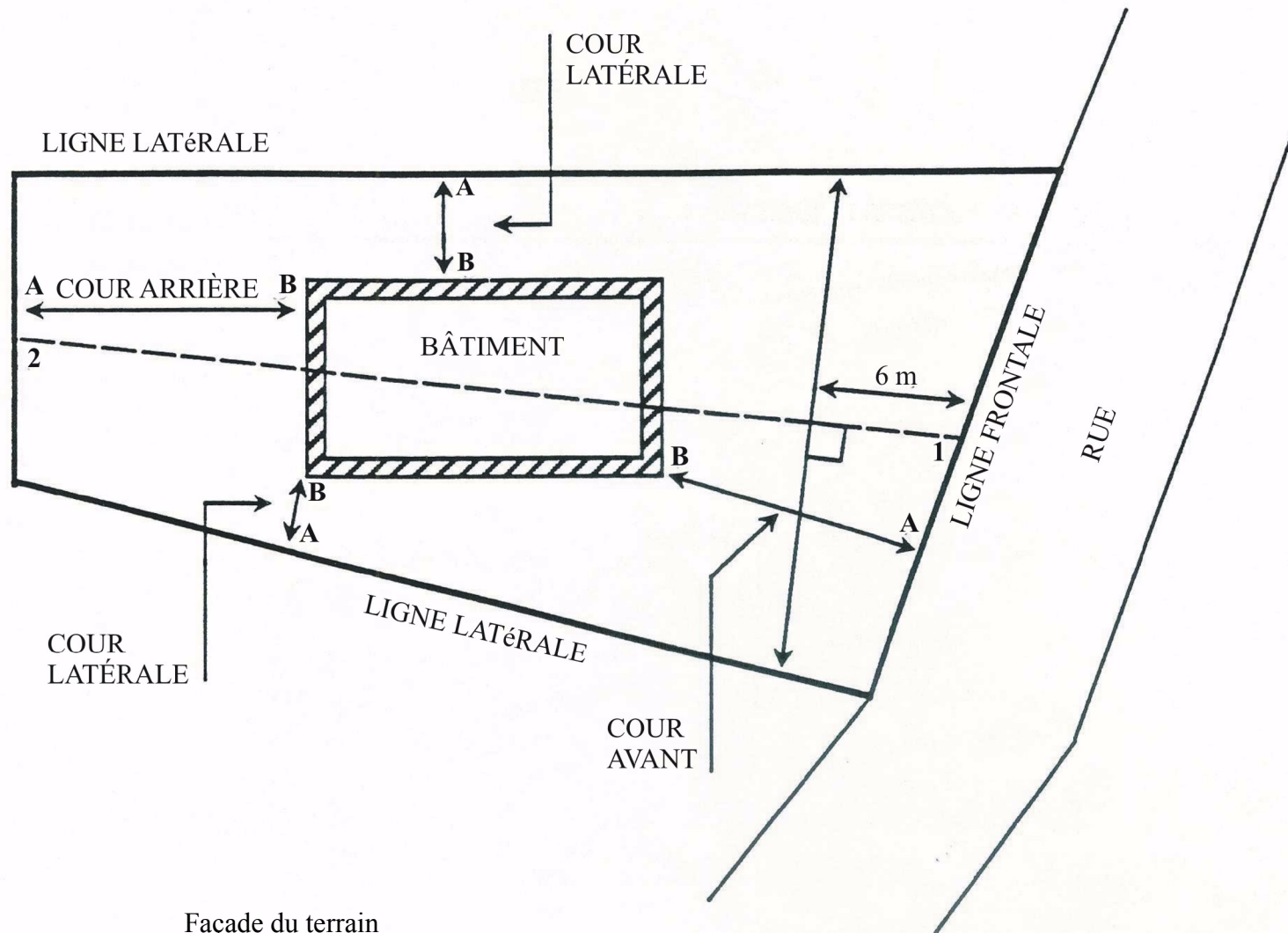


Annexe 3

Terrain irrégulier
 Aucune ligne de
 terrain parallèle



Façade du terrain

1. Point médian de la ligne frontale du terrain
2. Point médian de la ligne arrière du terrain

La façade se mesure perpendiculairement à la ligne qui relie les points 1 et 2, à une distance de 6 m à partir de la ligne frontale du terrain.

La distance ab représente le plus courte distance mesurée entre la ligne de terrain et la partie la plus proche du bâtiment principal. La distance ab doit être égale ou supérieure à la distance minimale prescrite dans l'arrêté.

Légende

Élaboré par Planification et aménagement en août 2005

